

La reconstitution du moulin de Valmy est achevée.

Cette grande et bonne nouvelle est l'aboutissement d'une longue histoire mais ce n'en est pas l'épilogue.

Le 5 mars 1939, les maires des communes forestières de la Marne étaient réunis à Vertus pour l'assemblée générale de leur association.

Leur secrétaire-trésorier d'alors, M. André Procureur, maire de Valmy, leur exposa le projet qu'il avait conçu de reconstruire sur le champ de bataille du 20 septembre 1792 le fameux moulin immortalisé par le tableau du musée de Versailles, peint par Horace Vernet et d'achever cette reconstitution pour que l'inauguration ait lieu le 20 septembre 1939. A cette date le président de la République, entouré des présidents des chambres et des membres du gouvernement, devait assister à une manifestation patriotique prévue pour commémorer le cent-cinquantième anniversaire de la Révolution française.

Déjà notre vice-président fédéral, M.

GRACE A LA PERSÉVÉRANTE ACTION DE NOTRE VICE-PRÉSIDENT FÉDÉRAL M. ANDRÉ PROCUREUR

IL SERA INAUGURÉ LE 20 SEPTEMBRE 1947

André Procureur, avait reçu les approbations de M. Edouard Herriot, alors président de la Chambre des députés, et de M. Paul Marchand, alors maire de Reims et garde des sceaux.

A Vertus le 5 mars 1939...

Le projet du maire de Valmy fut adopté d'enthousiasme par les maires des communes forestières marnaises et dès le lendemain, le bureau de notre Fédération faisait sien ce projet, tout en laissant à M. André Procureur le mérite intégral de sa conception.

Le futur moulin de Valmy devenait ainsi le moulin des communes forestières. Toutes les municipalités de ces communes, toutes les associations de communes forestières furent convoquées à contribuer par leur concours à cette réalisation.

Elles répondirent nombreuses à cet appel, votant des subventions afin de participer à cette restitution d'un décor historique où seul manquait la silhouette du moulin au pied duquel se déroula la fameuse journée au cours de laquelle, comme l'a dit si justement Goethe, témoin oculaire, une ère nouvelle commença.

Le maire de Valmy à l'œuvre

M. Procureur se mit immédiatement à l'œuvre, car pour être prêt, il fallait aller vite. Le moulin de Valmy témoin de la bataille et qui lui survécut longtemps, puisqu'en 1832, lorsque Louis-Philippe revint sur les lieux où il avait combattu sous les ordres de Kellermann, il était encore debout, était en bois.

Il fut extrêmement aisé à l'aide du cadastre de la commune de Valmy de situer exactement son emplacement. La municipalité en fit l'acquisition.

Il fut ensuite facile de reconstituer les plans de la charpente d'après les maquettes du Conservatoire des Arts

et Métiers et en particulier celle de Périer, établie avant 1814, au 1/20, pour un moulin à vent conduisant une paire de meules, tournant sur un pivot.

Restait le mécanisme intérieur et les ailes.

Ces ailes et cette machinerie de bois sont authentiques, non pas qu'elles soient celles du moulin disparu, mais elles proviennent de l'acquisition d'un vieux moulin du département du Nord, par la municipalité de Valmy: il s'agit donc d'une machinerie du 18^e siècle.

Une coupe extraordinaire fut prévue par la municipalité de Valmy afin d'avoir le bois de charpente, les parquets des planchers et du toit ainsi que les planches des parois.

Le moulin des communes forestières fut bientôt réalisé sur les plans de l'architecte départemental de la Marne, M. Beaumet et les travaux confiés à M. Georges Dompmartin (mort en déportation) entrepreneur à Reims. Le premier piquet fut posé au cours d'une des premières journées de juin 1939.

Le financement du moulin

Les travaux commencèrent sans délai.

Il restait à les financer.

Les subventions des communes, les souscriptions des associations (en particulier celles des Landes, de la Haute-Savoie et de la Gironde) ajoutées aux crédits alloués par le Conseil général de la Marne furent suffisantes pour couvrir les premiers frais.

Une subvention officielle fut sollicitée du ministère de l'Agriculture sur les fonds provenant de la surtaxe de 2 % créée par le décret-loi du 9 août 1935 sur les ventes des coupes des forêts soumises dont les communes forestières subissent l'indépendance. Elle fut accordée par la commission compétente, mais rejetée par la direction du budget sur l'avis du contrôleur des dépenses engagées au ministère de l'Agriculture. Quant au ministère des Finances, il émettait, le 24 juin 1939, un avis nettement défavorable.

Heureusement, à la suite d'une intervention de notre président fédéral, M. Georges Danton, auprès de M. Edouard Herriot, celui-ci intervint à son tour auprès de M. Paul Reynaud, alors président du Conseil des ministres, une subvention de l'Etat de 86.000 francs fut accordée (soit 50 % du devis estimatif), par prélèvement sur les 15 millions de crédit prévus pour la célébration du cent-cinquantième anniversaire de la Révolution française.

Ainsi se trouvait complétée la somme nécessaire au paiement de la reconstitution du moulin de Valmy, dont le devis estimatif s'élevait à 173.840 fr.

Pour le 20 septembre 1939

A la fin du mois de juillet 1939, la charpente était montée. A la fin août le moulin était revêtu de ses parois et surmonté de la charpente du toit. Il n'y avait plus que quelques petits travaux à terminer et à placer le mécanisme et les ailes. Tout devait être terminé et fin prêt pour le grand jour du 20 septembre... mais tout fut suspendu par l'ouverture des hostilités.

Dès lors, adieu inauguration par le chef de l'Etat célébrant le cent-cinquantième anniversaire de la Révolution française, adieu le grandiose défilé militaire sur le plateau de Valmy, adieu les manifestations préparées par les communes forestières!

Lors de la déclaration de guerre il restait environ 18.000 francs de travaux à effectuer pour lesquels les crédits étaient en caisse.

Hélas! Notre collègue, M. André Procureur, dut les consacrer à mettre

en lieu sûr la machinerie et les ailes et à protéger le moulin par un toit provisoire fait de planches légères recouvertes de carton bitumé.

Grâce à la vigilance du maire de Valmy le moulin a été respecté par les occupants comme l'ont été les tables d'orientation installées par M. Procureur pour indiquer aux quatre points cardinaux le paysage lointain ou proche et la position des troupes françaises et prussiennes sur le champ de bataille.

La reprise de l'œuvre

Puis, à la Libération, il reprit son projet et, fin 1945, il fit établir un devis estimatif des travaux restant à exécuter. Hélas! il se chiffra à un prix sensiblement égal à celui du devis total de 1939! (Exactement: 171.575 fr.)

M. Procureur ne perdit pas courage. Grâce à son allant, à sa persévérance et à sa volonté, il est parvenu à réaliser intégralement son œuvre. Le moulin est définitivement achevé.

Le dernier document photographique que nous publions le représente tel qu'il était le 14 juillet. Il n'y manque que l'empennage en toile des ailes qu'il était impossible de placer sur le moulin, car on remarquera qu'il était alors encore sur des étais, ceux-ci n'ayant été enlevés qu'après la réception définitive par l'architecte. Les ailes empennées de taille risquaient auparavant de faire tourner le moulin sur son pivot, ce qui a lieu normalement depuis.

Le moulin de Valmy reconstitué sera inauguré le 20 septembre prochain. Il le sera par le président de la République, qu'au nom de la municipalité de Valmy, M. André Procureur vient d'inviter. M. Vincent Auriol a répondu favorablement.

Nous l'avons écrit dans ce bulletin: les ailes du moulin de Valmy tourne-

ront au grand vent de la liberté, au grand souffle de la victoire. Ces propos se réalisent aujourd'hui. Nous avons été prophètes en notre pays, pour notre patrie.

A Valmy, le 20 septembre 1792

Non seulement le moulin des communes forestières a été épargné par la mitraille, respecté par les Allemands, mais encore est-il debout pour rappeler la grande journée du 20 septembre 1792.

Sa silhouette évoque plus qu'une ère nouvelle, elle évoque un monde nouveau, elle évoque surtout bien plus qu'un changement radical dans le régime de notre pays, la victoire de l'esprit sur la barbarie.

C'est au pied de son ancêtre, dont il restitue l'image, que nos aïeux relevèrent l'insolent défi de Brunswick.

Le duc de Brunswick n'avait-il pas jeté à la face de la France cet insolent manifeste déclarant que serait puni comme rebelle tout Français qui défendrait son pays? Il se faisait fort de mettre à la raison le ramassis de paysans et de vagabonds qui lui était opposé, car c'est ainsi qu'il qualifiait les volontaires de 1792. Il était sûr

aussi, ayant forcé tous les défilés de l'Argonne, les Thermopyles de la France, d'atteindre Paris sans peine pour livrer cette ville à une subversion totale en cas d'insulte envers les Tuileries!

Le « ramassis de paysans et de vagabonds » était devant lui: ces hommes représentaient les ultimes forces militaires de la France, mais ils étaient aussi l'espoir suprême de son destin. Brunswick leur décocha une infernale canonnade et lorsqu'il estima que cette pluie de mitraille les avait démoralisés, il donna l'ordre à la vieille infanterie de Frédéric le Grand, cette infanterie

A Valmy, le 20 septembre 1947

Ce sont ces grandes heures que la réalisation de M. André Procureur va rappeler à la France et au monde.

La journée du 20 septembre prochain marquera pour lui le couronnement de son œuvre et l'épilogue d'une longue histoire farcie de déceptions, de contre-temps et d'avatars. Nous serons nombreux auprès de lui pour lui témoigner notre admiration et le féliciter d'avoir entrepris le rétablissement du décor de 1792, la réalisation de la reconstitution du moulin, d'avoir sauvé les travaux entrepris alors que tout les menaçait, de les avoir achevés, d'avoir soustrait aux réquisitions les monuments en bronze de Valmy et particulièrement celui qui devait être détruit, la statue du général Miranda pour la refaction de laquelle le gouvernement vénézuélien vient d'attribuer au maire de Valmy tous les crédits nécessaires.

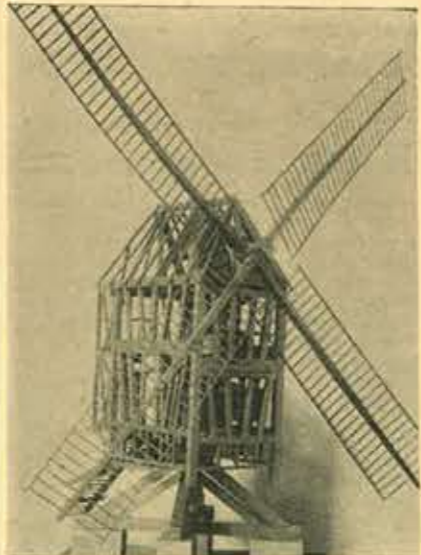
C'est une œuvre accomplie parfois dans des conditions périlleuses qui honore son auteur. Nous sommes fiers qu'il soit l'un des nôtres.

(Documents et photographies de l'Association des communes forestières de la Marne.)

...la Réalisation



Le moulin de Valmy, 20 septembre 1792. Fragment d'une lithographie de Motte d'après Horace Vernet, Musée de Versailles.



La maquette de Périer, 1814. Charpente au 1/20. Conservatoire des Arts et Métiers, Paris.



Le moulin de Valmy en 1832. Fragment du tableau de Mauzaïe, Musée de Carcassonne.

Circulaires de la direction générale des Eaux et Forêts

Voir page 13 :
 Modifications au essai des charges des ventes de coupes de bois.
 Page 14 :
 L'emploi de la traction automobile pour la vidange des coupes.
 Page 15 :
 Forme de l'adjudication lors d'une vente de coupe de bois.
 Les adjudications de coupes en 1947 et les chantiers en régie.
 Lotissements pour les ventes de coupes.
 Page 16 (arrêté interministériel) :
 Autorisation donnée aux collectivités publiques de rémunérer les fonctionnaires des Eaux et Forêts.



Le moulin de Valmy, fin juillet 1939. Au pied du moulin à gauche les ailes, au centre la machinerie.



Le moulin de Valmy en septembre 1939. Ailes et machinerie ont été remisées, un toit provisoire protège la charpente.



Le moulin de Valmy en juillet 1947. Le moulin définitivement achevé rétablit le décor de la bataille.